



Mairie de Meillac - 1 Place de la mairie - 35270 MEILLAC

02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

Je soussigné, Georges DUMAS, maire de MEILLAC

CERTIFIE avoir procédé à l'affichage des documents concernant la reprise des concessions dans le cimetière de MEILLAC :

- Du 28 novembre 2017 au 28 décembre 2017
- Du 15 janvier 2018 au 15 février 2018
- Du 05 mars au 05 avril 2018

A savoir :

- 1^{er} PV de constat d'abandon en date du 28/11/17
- Etat par section A – B – C et D
- Plan avec indication des emplacements.

A MEILLAC, le 06 avril 2018

Le Maire,



Georges DUMAS